

CONDITIONS GENERALES DE VENTE AFFICHAGE TEMPORAIRE

1- TARIFS.

Les prix sont définis hors taxes et comprennent la location du support pour une conservation définie, la pose et l'entretien de l'affiche

Ne sont pas inclus dans le prix : les timbres ou taxes Municipales, les frais d'expédition des affiches.

Seront également facturés en sus : Les frais occasionnés pour toute intervention en cours de conservation, les frais afférents aux assemblages compliqués d'affiches, aux aménagements spéciaux ou à des opérations entraînant des déplacements particuliers, la fourniture de papier de fond.

2- REMISE PROFESSIONNELLE.

Tout Annonceur ayant une centrale d'achats, une agence ou un professionnel mandaté, assurant la création ou la réalisation et la livraison des affiches, bénéficie de la remise professionnelle de 15%, sur facture, appliquée sur le tarif net hors taxes.

3- REMISE POUR CONSEIL DE SELECTION.

Tout Annonceur utilisant les services d'un conseil de sélection de panneaux d'affichage, bénéficiera d'une remise de 3%, calculée sur le prix brut, déduction faite de la remise professionnelle.

4- LA REMISE POUR PRISE D'ORDRE ANTICIPE

Tout annonceur réservant une campagne à l'avance, se verra attribuer une remise calculée sur le prix brut de l'ordre, déduction faite de la remise professionnelle, pour les ordres passés.

Plus de 5 mois avant la date d'exécution de l'ordre : 6% Plus de 4 mois avant la date d'exécution de l'ordre : 5% Plus de 3 mois avant la date d'exécution de l'ordre : 4%

Plus de 2 mois avant la date d'exécution de l'ordre : 3% Plus de 1 mois avant la date d'exécution de l'ordre : 2%

5- DEGRESSIF D'ACHAT EN MULTI-RESEAU.

Ce dégressif s'applique sur le prix brut, déduction faite de la remise professionnelle, pour un minimum d'achat de 2 réseaux sur une ou plusieurs campagnes dans l'année.

2 réseaux : 2% ; 3 réseaux : 3% ; 4 réseaux : 4% ; 5 à 6 réseaux : 6% ; 7 réseaux et plus : 10%

6- DEGRESSIF DE CUMUL DE MANDATS.

Le dégressif de cumul de mandats (marques, modèles, produits ou services), pour tout achats chez Afficion - L.Cartel est destiné à tenir compte du service rendu par un mandataire assurant la centralisation de l'achat d'espace, la gestion de la facture, son contrôle et le règlement à échéance de celui-ci. Ce dégressif n'est accordé que si Afficion - L.Cartel est en possession d'une attestation de mandat. Il est calculé sur le montant brut, déduction faite de la remise professionnelle.

2 mandats : 2% ; 3 à 4 mandats : 4% ; 5 mandats et plus : 8%

7- REMISE POUR ORDRES DE DERNIERE MINUTE.

Une remise de 50% est consentie pour les ordres pris en dernière minute, soit 28 jours maximum précédant la date de départ, sans option préalable. Cette remise s'applique sur le tarif brut, déduction faite de la remise professionnelle, et ce, à l'exclusion de tout autre remise ou dégressif.

8- CONDITIONS PARTICULIERES.

Tout client réalisant une campagne d'affichage de 14 jours sans réaffichage alors que la conservation initiale est de 7 jours, se verra appliquer le barème suivant : Prix brut de la première semaine majoré de 60% du prix brut de la deuxième semaine.

9- ANNULATION DE COMMANDE

Toute campagne annulée avant sa date de départ fera l'objet d'une facture sur la base suivante :

Plus de 6 mois avant la date d'exécution de l'ordre : 50% du tarif brut H.T. ; Moins de 6 mois avant la date d'exécution de l'ordre : 80% du tarif brut H.T. ; Moins de 1 mois avant la date d'exécution de l'ordre : 100% du tarif brut H.T.

10- OPTIONS.

Les options sont posées pour une période de 30 jours. Cette période ne sera prolongée, par période égale, que sur demande de l'annonceur. Aucune option ne pourra être posée à moins de 14 jours de la date de départ d'une campagne.

11- CONDITIONS EXCEPTIONNELLES.

Afficion - L.Cartel se réserve le droit d'appliquer des conditions exceptionnelles qui annulent et remplacent nos conditions commerciales, pour tout ce qui concerne :

Les campagnes gouvernementales ou émanant d'un organisme gouvernemental, les collectivités locales, les actions culturelles, les parties politiques, les organisations syndicales, les candidats aux élections, les campagnes d'intérêt général pour les associations de bienfaisance ou à but humanitaire, les campagnes collectives professionnelles, les campagnes passées entre sociétés d'affichage, les réseaux disponibles à la vente à moins de 15 jours avant la date de départ et ne faisant l'objet d'aucune option, les contrats de floating time, les contrats de coopérations et les promotions spéciales et offres exceptionnelles peuvent avoir lieu à tout moment et sur tous réseaux. Les informations peuvent être obtenues sur simple appel téléphonique à Afficion - L.Cartel.

12- MODE DE RESERVATION.

Les confirmations doivent être matérialisées soit par un bon de commande reproduisant les présentes Conditions Générales de Vente., ou par un ordre ou une lettre datées et signée émanant de l'annonceur ou de son mandataire, ayant adhéré aux présentes Conditions Générales de Vente. Le Mandataire doit faire la preuve de sa qualité de mandataire autorisé en produisant le mandat le liant à l'Annonceur, soit en demandant à celui-ci d'adresser la confirmation de son mandat à Afficion - L.Cartel. L'ordre doit indiquer le nom et l'adresse de l'annonceur à qui la facture doit être adressée, Le nom du mandataire payeur, La nature précise du produit ou du service à afficher, La date de départ et la durée de l'affichage, Les réseaux choisis, Le montant de l'ordre, Les Conditions de règlements.

13- PROPOSITIONS, DISPONIBILITES.

Les réseaux proposés s'entendent toujours sous réserve de disponibilités à réception de l'ordre. En cas d'indisponibilité à ce moment là, des propositions de remplacement seront soumises au client, ce dernier ayant la faculté d'accepter ou de refuser ces remplacements. L'ordre se trouvera automatiquement modifié en fonction de ces changements.

14- OPTIONS.

Des options peuvent être accordées. Une option quel que soit son rang, non confirmée par un blocage après un délai de quatre semaines sera considérée comme annulée, mais si une deuxième option demande l'achat ferme du réseau, Afficion - L.Cartel informe alors le bénéficiaire de la première option, celui-ci devant dans les 48Heures faire connaître sa décision à Afficion - L.Cartel, soit d'achat ferme, soit de suppression de l'option.

15- MATERIEL.

Les dimensions de nos panneaux s'entendent toujours largeur x hauteur. Le matériel est fourni par le client. Les affiches doivent être conformes à la norme AFNOR NF Q33004, éditée en février 1993, et à la dernière édition du cahier des spécifications techniques et des conditions générales d'utilisation des affiches collées en extérieur établie par la Chambre Syndicale Française de l'Affichage, 40 Boulevard Malherbes, 75008 PARIS, en liaison avec les Chambres Syndicales des Fournisseurs concernés (spécifications techniques sur simple demande) Afficion - L.Cartel décline toute responsabilité en cas de défaillance ou affichage défectueux résultant soit de l'encre soit des papiers.

16- DELAI DE FOURNITURE DES AFFICHES.

Le client est tenu de mettre à la disposition de Afficion - L.Cartel les affiches nécessaires à l'exécution de l'ordre à la date indiquée sur le bon de commande ou deux semaines au moins avant la date de départ de la commande. Le défaut total ou partiel de la livraison dans ce délai ne pourra en aucun cas modifier les conditions de la commande, spécialement en ce qui concerne la date de départ. En cas de retard, Afficion - L.Cartel s'efforcera dans la mesure des disponibilités de son planning d'affichage, d'assurer ultérieurement la pose, mais aucune prorogation de la date de fin de campagne ne pourra être exigée. La responsabilité d'Afficion - L.Cartel ne saurait être engagée et la commande sera entièrement débitée.

17- MATERIEL NECESSAIRE A L'ENTRETIEN.

L'entretien de l'affichage pendant la durée de conservation est assurée par Afficion - L.Cartel, à charge pour le client de fournir, en même temps que les affiches nécessaires à l'exécution de l'ordre, 20% d'affiches supplémentaires pour l'entretien. Si ce pourcentage se révèle insuffisant, le client devrait s'efforcer de fournir le complément.

18- AFFICHES NON EMPLOYEES.

Les affiches fournies par le client et restées employées sont considérées comme abandonnées en l'absence d'une démarche expresse de la part du client dans le délai d'un mois après la fin de la période de conservation.

19- REALISATION DE L'AFFICHAGE.

Afficion - L.Cartel assure sous sa responsabilité la mise en place des affiches sous 48Heures. En cas de force majeure, notamment par suite de grève, conditions atmosphériques, troubles sociaux ou politiques, etc..., rendant impossible l'affichage le jour prévu, le client ne pourra refuser la pose tardive de ses affiches lorsque la durée de conservation pourra être respectée. Dans le cas contraire, le client pourra soit annuler sa campagne, soit reporter celle-ci à une autre période disponible. Toutefois, si le client veut bien l'accepter, et si le planning de pose de Afficion - L.Cartel le permet, le jour de départ pourra être décalé, la diminution du temps de la conservation entraînant alors la réduction du montant de l'ordre au prorata temporis. Dans le cas de force majeure, la responsabilité d'Afficion - L.Cartel ne saurait être engagée et le client ne pourra demander de dommages et intérêts. Les listes remises au client étant non contractuelles l'ordre sera tenu de fournir des listes exactes dans le cadre d'une demande expresse du client et ce, huit jours avant le départ du contrat. En cas de non demande du client aucune réclamation ne sera admise dans la mesure ou le nombre de panneaux sera respecté.

20- JUSTIFICATION

Un certificat de pose attestant que l'ordre d'affichage a été respecté ou mentionnant les modifications effectuées est adressé au client dans les plus brefs délais sur demande.

21- ENTRETIEN.

Afficion - L.Cartel s'engage à entretenir la publicité en bon état pendant la durée de la conservation prévue (sauf cas de force majeure : gel, bourrasque, tempêtes, émeutes, troubles sociaux ou politiques, manifestation sur la voie publique, grèves, etc...)

22- CONTROLE.

Les réclamations seront prises en considération si elles sont consécutives à un contrôle effectué conjointement par le client et Afficion - L.Cartel ou à un contrôle à la demande d'Afficion - L.Cartel effectué par un organisme indépendant.

23- REGLEMENT.

Les clients ayant un compte ouvert chez Afficion - L.Cartel peuvent régler leurs factures soit par chèque, virement bancaire ou postal à 30 jours fin de mois de facturation soit par traite acceptée et domiciliée à 60 jours fin de mois de facturation. Les effets envoyés à l'acceptation doivent être retournés, accepté et domiciliés dans un délai maximum de huit jours. Les clients n'ayant pas de compte ouvert doivent payer à la commande sans escompte ; Tout dépassement des délais de règlement fixés plus haut entraînera conformément à l'article 3 de la loi 92-1442 du 31 décembre 1992, des pénalités d'un montant égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal, sans mise en demeure préalable. Le défaut de paiement d'une échéance, 8 jours après notification par lettre recommandée avec accusé de réception, rend immédiatement exigibles toutes les sommes restant dues ainsi que les intérêts de retard et frais bancaires afférents au recouvrement des effets impayés, et autorise Afficion - L.Cartel à reprendre immédiatement et sans formalité, la libre disposition de tous les emplacements réservés par le client pour des périodes ultérieures. Il en est de même en cas de liquidation de biens ou règlement judiciaire. En cas de défaillance du mandataire, Afficion - L.Cartel poursuivra l'exécution complète de l'ordre, l'annonceur étant alors facturé en lieu et place de son mandataire.

24- SUPPRESSION DE LA PUBLICITE.

Le client peut exiger d'Afficion - L.Cartel le recouvrement de ses affiches, à charge pour lui d'en supporter les frais.

25- RESPONSABILITE

Afficion - L.Cartel sera seul responsable des infractions éventuelles afférentes aux emplacements mis par elle à la disposition des clients. Les messages publicitaires seront établis sous la responsabilité du client et devront être conformes à la législation en vigueur. Afficion - L.Cartel se réserve après avis du Bureau de Vérification de la Publicité, la faculté de refuser d'apposer des publicités contraires à l'ordre public, aux bonnes moeurs ou à toute autre réglementation. Ce refus ne constitue pas une rupture de contrat et le client ne peut pas de ce fait se prévaloir d'aucun préjudice ; Il ne sera donc pas dispensé du paiement de la commande et aura de plus à supporter les frais de suppression éventuelle de la publicité.

26- APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'exclusion de toutes autres, aux commandes exécutées par Afficion - L.Cartel pour l'affichage temporaire. Afficion - L.Cartel se réserve le droit de modifier à tout moment ses tarifs et ses conditions générales et particulières de vente. Ces modifications s'appliqueraient immédiatement aux ordres pris postérieurement à cette modification.